

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°2A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	23

L'an **deux mil vingt-six**

Le **onze mars à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion
du budget principal de l'exercice 2025,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Yves
COLLANGES – doyen de l'assemblée – élu président de
séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général
des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte
Administratif du budget principal de l'exercice 2025 dressé par
Monsieur le Président, Jacques de CHABANNES, qui s'est
retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les
Décisions Modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

1. donne acte à Monsieur le Président, Jacques de
CHABANNES, de la présentation faite du Compte
Administratif 2025 du budget principal,

OBJET :

**Approbation du Compte
Administratif de l'exercice
2025 – Budget Principal**

2. constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif 2025 figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **19 MARS 2026**
Publié ou Notifié
le : **12 MARS 2026**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS de LAPALISSE"